

Syndicat Mixte Comtat Ventoux
Hôtel de Communauté de la CoVe
1171 av. Mt Ventoux, CS 30085
84203 CARPENTRAS CEDEX

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Extrait du registre des délibérations Du Comité Syndical	
SEANCE DU 20 FEVRIER 2024 à 10H30	
Date de convocation : 06 Février 2024 Affiché le : 20 FEV. 2024 Nombre de délégués : 36 Nombre de présents : 23 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de votants : 30	L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt février, le Comité Syndical régulièrement convoqué par son Président, dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes

Aubignan : M. Bielle	Crillon le Brave : M. Girard	Le Beaucet : M. Ille	Mormoiron : Mme Chantrel	Suzette : Absent
Aurel : absent	Ferrassières : excusé/ a donné pouvoir	Loriol du Comtat : Excusé	Saint Christol : M. Capdegelle	Vacqueyras : Mme Baudoin
Beaumes de Venise : Mme Ponge	Flassan : M. Jouve	Malaucène : excusé/ a donné pouvoir	Saint Didier : M. Veve	Venasque : M. De Cabissole
Beaumont du Ventoux : excusé/ a donné pouvoir	Gigondas : Excusée	Malemort du Comtat : M. Roux	St Hippolyte le Graveyron : excusé/ a donné pouvoir	Villes/Auzon : M. Rouet
Bédoin : excusé/ a donné pouvoir	Lafare : M. Anres	Mazan : M. Bonnet	St Pierre de Vassols : Mme Raymond	
Blauvac : M. Raspail	La Roque Alric : Absent	Méthamis : Mme Ziane	Saint-Trinit : Absent	
Carpentras : M. Belhomme	La Roque sur Pernes : excusé/ a donné pouvoir	Modène : M. Allegre	Sarrians : Mme Bardet	
Caromb : M. Braquet	Le Barroux : Excusée / a donné pouvoir	Monieux : M. Ughetto	Sault : M. Ranchon	

Excusés ayant donné procuration : Monsieur Busi (Ferrassières) à Monsieur Ranchon. Monsieur Blanc (Beaumont du Ventoux) à M. Jouve (Flassan). Monsieur Emond (Bédoin) à M. Raspail (Blauvac). Monsieur Tenon (Malaucene) à M. Veve (St Didier). Madame Forestier (St Hippolyte le Graveyron) à M. De Cabissole (Venasque). Madame Berthomier (Le Barroux) à M. Bonnet (Mazan). Monsieur Delebecque (La Roque sur Pernes) à M. Ille (Le Beaucet).

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Roux a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°02-2024: OUVERTURE DE CREDITS 2024 EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Gilles VEVE

Le comité syndical

Vu l'article L.5711-1 et L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de pouvoir engager un certain nombre de dépenses d'investissement en début d'année 2024 sans attendre le vote du budget primitif 2024 sur le budget principal.

Après avoir entendu le Président et en avoir délibéré,

Article unique :

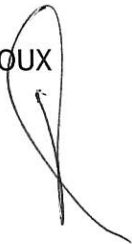
D'OUVRIR en section d'investissement sur l'exercice 2024 pour le budget principal les crédits de dépenses listés ci-dessous :

Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme
- article 202 - Montant de crédits ouverts : 16 800 €

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Ghislain ROUX



Le Président

Gilles VEVE

